

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07.103.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
15 "plomberie
sanitaires" : avenant
n° 1

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.103.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
15 "PLOMBERIE SANITAIRES" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2012 a attribué le lot n°15 « plomberie – sanitaires » à la société ALLARD sise 350 route de Saint Jean d'Angély – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE pour un montant de 93 574,63 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N° 1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – demandes du SDIS ou du bureau de contrôle technique,
- N° 3 – optimisation de la maîtrise d'œuvre.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

- | | |
|---|----------------|
| - ajustement de ballons ECS de petits volumes pour les locaux ménage et des grands volumes pour les espaces vestiaires sanitaires | 3 732,75 € HT |
| - modification de tous les compteurs EF en M-BUS et augmentation du nombre de compteurs | 17 300,25 € HT |

Motif 2

- | | |
|--|----------------|
| - ajout de colonnes sèches pour distribution à l'intérieur du bâtiment (demande du SDIS) | 12 382,90 € HT |
|--|----------------|

Motif 3

- | | |
|--|----------------|
| - remplacement d'appareils sanitaires en adéquation avec les demandes des associations PMR | 30 000,57 € HT |
|--|----------------|

Montant en plus-value	63 416,47 € HT
-----------------------	----------------

Les ajustements en moins-value portant sur la suppression des prestations du marché sont les suivants :

Motif 1

- | | |
|---|-----------------|
| - ajustement de ballons ECS de petits volumes pour les locaux ménage et des grands volumes pour les espaces vestiaires sanitaires | - 1 856,25 € HT |
| - modification de tous les compteurs EF non reliés à la GTC | - 2 708,78 € HT |

Motif 2

- | | |
|---|-----------------|
| - modification de colonnes sèches pour distribution à l'intérieur du bâtiment (demande du SDIS) | - 1 741,51 € HT |
|---|-----------------|

Motif 3

- remplacement d'appareils sanitaires en adéquation avec les demandes des associations PMR	- 31 428,58 € HT

Montant en moins-value	- 37 735,12 € HT

Le montant de l'avenant n°1 en plus-value est de 25 681,35 € HT.

Le montant du marché passe de 93 574,63 € HT à 119 255,98 € HT, soit une augmentation de 27,44 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2015

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°15 « plomberie – sanitaires» dont le titulaire est la société ALLARD sise 350 route de Saint Jean d'Angély – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 25 681,35 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015